

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1068

Artikel: Exode industriel : causes et prétextes
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Désaccord bourgeois

(cfp) Un gouvernement monocolore n'est pas mieux à même de maîtriser les problèmes qui se posent; tel est la leçon de l'Histoire. Revenons, par exemple, sur la crise politique de mars 1934.

Depuis le 30 janvier 1933, Hitler et les nationaux-socialistes gouvernent l'Allemagne. Le 6 février 1934, de violentes manifestations anti-gouvernementales ensanglantent Paris. En même temps les cléricaux antidémocrates autrichiens écrasent le mouvement ouvrier. Le 11 mars, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur un projet de loi sur la défense et le maintien de l'ordre public dont le but est de museler les oppositions de gauche et de droite. Le Conseil fédéral est alors composé de quatre radicaux, deux catholiques-conservateurs et, depuis 1929, d'un agrarien (il y avait auparavant cinq radicaux). Il s'agissait donc d'un Conseil fédéral entièrement «bourgeois» et national. Et pourtant, il était loin d'être uni.

Le projet de loi sur l'ordre public est rejeté par le peuple. La gauche et les frontistes s'y sont opposés et ont réuni une majorité négative grâce à l'appui de milieux libéraux qui se méfient de tout ce qui ressemble à l'admission d'un délit d'opinion.

Le lendemain, le 12 mars, le responsable du projet, le radical Henrich Häberlin, démissionne. Pierre Béguin consacre une étude aux suites de ce vote dans *La Liberté* de Fribourg. Il écrit: «C'est la première fois depuis 1848 qu'un conseiller fédéral se démet au lendemain d'un vote négatif.» Ajoutons que le Thurgovien avait des raisons d'être dépité puisqu'un premier projet de loi sur l'ordre public présenté par son département avait été rejeté par le corps électoral en 1922.

Cette démission donne l'occasion à Jean-Marie Musy, le premier conseiller fédéral fribourgeois, élu en 1919, de tenter de faire passer un programme gouvernemental autoritaire. «Il s'imposait de mettre en place, sans tarder, une démocratie plus disciplinée et de pratiquer une politique cohérente basée sur un programme précis engageant tous les partis nationaux», écrit Béguin. Il aurait voulu des démissions pour que le Conseil fédéral retrouve l'unité. Il n'épargnait même pas l'autre conseiller fédéral de son parti, Giuseppe Motta «trop conciliant et trop collaborant». Pendant ce temps les radicaux songent au remplacement du démissionnaire Häberlein et le nom de Johannes Bau-

mann circule. Ce n'est pas un symbole du renouvellement.

La crise se prolonge. Le 15 mars Musy prend l'offensive et dépose un programme politique, économique et social en huit points à accepter sans tarder, sinon il démissionne. Mais les décisions rapides sont déjà rares et le 22 mars Musy s'en va. Fut-il, comme le suggère l'*Encyclopédie du canton de Fribourg*, «l'instrument et le symbole de la réintégration réussie d'une Suisse rurale, catholique et fédéraliste dans l'Etat fédéral qu'avait ébranlé la crise de 1918»? Ce serait la preuve que le deuxième siège catholique-conservateur a été le prix payé par les radicaux pour l'aide de la Suisse catholique à la liquidation de la grève générale de 18 et en même temps le pardon du Sonderbund.

Musy fut remplacé par Philipp Etter et il n'y eut plus qu'un seul Romand au Conseil fédéral pendant treize ans. Et en 1992 il n'y a toujours pas de véritable programme de législature. ■

EXODE INDUSTRIEL

Causes et prétextes

(jd) En guise de cadeau de Noël, Ciba-Geigy a annoncé qu'il renonçait à construire son nouveau centre de biotechnologie à Bâle au profit de l'Alsace proche, à quelques pas de la frontière. Prétexte invoqué: les longueurs de la procédure d'autorisation et les recours répétés de diverses organisations. Aussitôt des commentateurs modernistes de se lamenter sur une Suisse de plus en plus hostile à l'industrie, peu entrepreneur, timorée même et paralysée par un écologisme suicidaire.

On peut bien sûr prendre pour argent comptant les déclarations des entreprises qui plient bagage. On peut aussi faire preuve d'esprit critique et pousser plus loin l'analyse. Le désengagement des entreprises chimiques bâloises ne date pas d'aujourd'hui; conscientes de la fragilité d'une trop grande concentration de leurs activités, elles ont fait essaimer leurs unités de production de par le monde, se rapprochant ainsi de leurs marchés et palliant l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée en Suisse. L'ouverture du grand marché européen et les incertitudes qui règnent quant au statut de la Suisse dans ce nouvel ensemble incitent également les entreprises à prendre pied aujourd'hui déjà dans ces nouvelles frontières. Mais pour les grands de la chimie, il est plus conforta-

ble d'incriminer les contraintes écologiques que d'avouer tout crûment qu'elles poursuivent en priorité leur propre intérêt et non celui de Bâle ou de la Suisse.

Il reste que pour notre pays la tentation existe d'assouplir les réglementations, notamment en matière d'environnement, de manière à rester concurrentiel. Une tentation à éviter à tout prix tant elle est marquée au sceau du court terme. L'expérience montre que les pays et les secteurs industriels les plus dynamiques sont ceux qui ont dû relever le défi de contraintes accrues. Ce n'est pas en produisant comme le tiers monde que la Suisse sauvera sa place industrielle, mais en innovant par une production économe en énergie et en matières premières et respectueuses de l'environnement. Car à terme tous les pays devront passer par là. Et sur ce marché, mieux vaut être le premier. Les Japonais, eux, l'ont compris. ■

POLLUTION DE L'AIR

Divergences

(jd) La presse s'est fait l'écho de la bisbille entre Flavio Cotti et Arnold Koller. Les deux démo-chrétiens du Conseil fédéral seraient en froid, le second sabotant les efforts du premier dans sa politique de protection de l'air: l'Appenzellois, pragmatique, proposerait d'abandonner les valeurs limites d'immissions, qui définissent la qualité minimale de l'air à atteindre impérativement ces prochaines années, au profit de valeurs cibles, souhaitables mais sans plus. En réalité, sous ce prétendu combat des chefs, on décèle le travail de sape de l'Office fédéral de la police, très à l'écoute des milieux des transports routiers et qui se distingue depuis des années par son opposition systématique aux mesures en faveur de la protection de l'environnement qui touchent les véhicules et la circulation. Dans cette affaire, Arnold Koller n'a fait que relayer passivement la position de son administration. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du Ministère public et de l'Office de la police, l'occasion aurait été propice, comme le proposaient les experts en organisation mandatés, de retirer à cet office le domaine de la circulation et des véhicules qu'il gère de manière rétrograde et étroitement policière. Mais le chef du département de Justice et police n'a pas su ou voulu saisir l'occasion. ■